



MAIRIE DE DREUX
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 17 DECEMBRE 2015

COPIE

Ville de Dreux

L'an deux mil quinze, le dix-sept décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Dreux, dûment convoqué le sept décembre deux mil quinze, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. HAMEL, maire

Présents : M HAMEL, Maire , Mme de LA GIRODAY, M HOMPS, M LE DORVEN, M POISSON, Mme ROMEZIN, M ROSSION, Mme LHOMME, M HIRTI, M CHAKKAR, adjoints , M LEMARE, M JONNIER, M. GABRIELLI, M DERBALI, Mme GUERIN, Mme BAFFET, Mme KARADÈRE, Mme GUILLOT MARECHAL, Mme ARCHAMBAUDIERE LE PARC, M ALIM, M LEROUX, M SOUNI, Mme IMERRADEN, M LE BARBEY, Mme BARBE, M MAGER MAURY, Mme DEPECHER BOULLAIS, M BONNEVALLE, conseillers municipaux

Excusés Mme M'FADDEL NTIDAM, Mme PHILIPPE, Mme MARTIN, M MAISONS, Mme WILLEMEN, Mme MAUPAS RABINE, M GAMBUTO, M TOUAZI qui, conformément à l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont désigné respectivement comme mandataire M POISSON, Mme ROMEZIN, Mme de LA GIRODAY, M ROSSION, Mme IMERRADEN, M MAGER MAURY, Mme DEPECHER BOULLAIS, M BONNEVALLE

Excusée Mme MAUBOUSSIN

Excusée Mme LHOMME en cours de séance

Absents Mme CARCEL, M GLADCZAK

M. LE BARBEY est désigné secrétaire de séance

Le Maire

⇒ rend compte des décisions prises en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal

⇒ désigne les représentants de la ville au sein de divers organismes **(majorité des voix)**
Commission d'appel d'offres – suppléant – Sébastien LEROUX
Commission d'ouverture des plis – délégation de service public – suppléant – Sébastien LEROUX
Conseil d'administration du collège Pierre et Marie Curie – suppléant – Stéphane LE BARBEY
Conseil d'administration du collège Albert Camus – suppléant – Hélène BARBE
Conseil d'administration du lycée professionnel de Couasnon – suppléant – Hélène BARBE
Assemblée générale du GIP Mission Locale – Mourad SOUNI
Assemblée générale du GIP Relais Logement – Noura IMERRADEN
Assemblée générale du comité de jumelage – Hélène BARBE et Noura IMERRADEN
Délégué du syndicat intercommunal du centre de secours principal de l'agglomération drouaise – Hélène BARBE
Institut médico éducatif les Trois Vallées – Hélène BARBE
Conseil d'administration du centre communal d'action sociale – Noura IMERRADEN

⇒ arrête la liste des dimanches de l'année 2016 où le repos hebdomadaire pourra être supprimé **(majorité des voix)**

⇒ approuve

- le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 24 septembre 2015 **(unanimité)**
- l'ajustement de l'état des emplois **(unanimité)**
- l'état des emplois au 1^{er} janvier 2016 **(unanimité)**
- le règlement et le tarif du vide grenier du 7 février 2016 **(unanimité)**
- les acquisitions foncières pour le pôle gare **(unanimité)**
- le bilan de clôture de l'opération d'aménagement du lotissement rue de Bretagne 2 **(unanimité)**
- la dénomination de la rue Fulgence BIENVENÛE **(unanimité)**

• la réduction du taux de reversement de la taxe pour la promotion des marchés de plein air et du marché couvert **(unanimité)**

- le choix des séjours pour les classes extérieures 2016 **(unanimité)**
- la décision modificative n° 3 – budget principal – exercice 2015 **(majorité des voix)**
- l'attribution de subventions dans le cadre de la décision modificative n° 3 **(unanimité)**
- la décision modificative n° 2 – budget eau – exercice 2015 **(majorité des voix)**
- la décision modificative n° 3 – budget lotissements – exercice 2015 **(majorité des voix)**
- la décision modificative n° 3 – budget locations et parkings – exercice 2015 **(majorité des voix)**

voix)

- le budget primitif – budget principal – exercice 2016 **(majorité des voix)**
- l'attribution de subventions dans le cadre du budget primitif 2016 **(unanimité)**
- le budget primitif – budget eau – exercice 2016 **(majorité des voix)**
- le budget primitif – budget lotissements – exercice 2016 **(majorité des voix)**
- le budget primitif – budget locations et parkings – exercice 2016 **(majorité des voix)**
- le taux d'imposition des trois taxes directes locales **(unanimité)**
- le montant de la surtaxe eau **(majorité des voix)**
- la clôture de l'autorisation de programme crédit de paiement pour le gros entretien des bâtiments **(unanimité)**
- l'admission en non valeur de créances du budget locations et parkings **(unanimité)**

⇒ autorise Monsieur le Maire à signer

- la convention avec la société musicale de Bû pour la mise à disposition de l'orchestre d'harmonie **(unanimité)**
- la convention avec la société de protection et de défense des animaux **(unanimité)**
- la convention pour la création d'un service commun direction des systèmes d'information mutualisés **(unanimité)**
- les conventions de mise à disposition de fonctionnaires auprès d'associations **(unanimité)**
- les conventions d'accueil de collaborateurs occasionnels bénévoles **(unanimité)**
- la convention financière dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain Bâtes Tabellionne **(unanimité)**
- le contrat de concession d'aménagement pour l'opération de la rue du Bois Sabot **(unanimité)**
- l'avenant n° 1 à la convention de fourniture d'eau en gros à la commune de Sainte Gemme Moronval **(unanimité)**
- l'avenant n° 1 au contrat local de santé **(unanimité)**
- l'avenant au contrat enfance jeunesse **(unanimité)**
- les conventions passées avec les associations bénéficiant de subventions comprises entre 10 000 et 23 000 euros et supérieures à 23 000 euros **(unanimité)**
- le protocole transactionnel avec la caisse française de financement local et la société de financement local **(unanimité)**

⇒ autorise Monsieur le Maire à verser

- une subvention au fonds d'aide aux jeunes **(unanimité)**
- un solde de subvention dans le cadre des classes extérieures 2015 **(unanimité)**

⇒ prend acte

- du rapport des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte locale Gédia **(unanimité)**
- du débat sur les orientations budgétaires 2016 **(majorité des voix)**

VU pour être affiché le 18 décembre 2015 conformément aux dispositions de l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire
Gérard HAMEL